

# La Lettre du Maire - Septembre 2002

## Sommaire

[Notre horizon](#)

[L'essentiel des Conseils](#)

[Urgences 112 : Numéro d'appel européen](#)

## NOTRE HORIZON

### Le schéma directeur d'assainissement

Premier pas avant l'engagement d'une révision du plan communal d'occupation des sols.

La loi sur l'eau régleme nte l'assainissement en précisant:

\* que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

\* que les communes délimitent les zones d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif, et les zones nécessitant un traitement des eaux pluviales.

La mise en oeuvre de cette loi cadre de l'environnement va devoir s'exercer sur plusieurs années:

La première étape détermine l'aptitude des sols à l'assainissement autonome et aboutira à une carte de zonage.

La deuxième étape: prise en charge par la Commune, des contrôles de conformité et de fonctionnement. Cette opération nécessitera certainement la mise en place d'un programme de réhabilitation des installations non conformes avec la participation technique et financière de l'Agence de l'Eau, venant compléter le financement des particuliers.

La dernière phase: la mise en place de contrôles périodiques organisés et d'une action permanente de sensibilisation.

Nous avons lancé la procédure d'élaboration de notre schéma directeur d'assainissement le 11 octobre 2001 après une procédure d'appel d'offre au terme de laquelle nous avons retenu la Société d'ingénierie pour l'Eau et l'Environnement, dont le bureau régional est à Aix en Provence.

Cette société a réalisé le diagnostic de l'assainissement collectif avec un repérage des dispositifs d'assainissement collectif existants, l'analyse du fonctionnement de la station d'épuration, la quantification des flux transitant dans le réseau ainsi que la synthèse des mesures.

En fonction de critères technico-économiques, une carte de zonage de l'assainissement est en cours d'établissement.

Vers la fin de l'année,2002, une fois l'étude du schéma directeur d'assainissement terminée, une enquête publique sera ouverte, mettant à la disposition et à la réflexion du public la globalité des études et le projet final.

## L'ESSENTIEL DES CONSEILS

### Conseil municipal du 13 juin 2002

\* Comme chaque année, les rapports relatifs au prix et à la qualité de l'eau et de l'assainissement ont été présentés en séance. Aucune anomalie notoire n'apparaît sur ces rapports. Le conseil municipal en a donc pris acte.

\* Deux décisions modificatives financières ont été votées:

- l' une de 14 000 euros pour permettre la réfection des peintures au presbytère;
- l' autre d' un montant de 15 720 euros servira au paiement des frais relatifs au contrôle des travaux portant sur le chemin de Saint Andrieu.

\* Le recalibrage du vallon du Camp de Tende a fait l' objet d' une maîtrise d' oeuvre confiée au syndicat intercommunal des eaux de la Brague; ce syndicat est chargé de mettre en place le plan de financement pour le compte de la Commune.

Conseil Municipal du 19 août 2002

\* Après avoir délibéré sur la mise en révision de l' actuel plan d' occupation des sols, le conseil a décidé, comm le lui permet la loi, de mettre en place une révision partielle d' urgence de son POS en vue de la réalisation d' un gymnase intercommunal.

\* Afin de poursuivre les travaux d' aménagement du réseau pluvial routier, le conseil sollicite la mise en oeuvre de la dotation financière cantonale pour réaliser l' assainissement de la chaussée des chemins des Pichiolines et du Vignal, ainsi que l' aménagement de la chaussée du chemin des Cayans, ce dernier étant mitoyen de la Commune du Rouret.

\* Le transport scolaire est réalisé par le département, avant d' être pris en charge par la Communauté d' Agglomération de Sophia Antipolis. Une convention de partenariat entre le Département et la Commune de Châteauneuf peut être signée.

\* La restauration de la toile "le Christ de la Passion ", exposée à l' église Saint Martin, est prise en charge par les services culturels du département.

## **URGENCE 112 : UN NUMERO D'APPEL EUROPEEN**

Le 112 est le numéro d' appel d' urgence européen.

Le 112 peut être utilisé gratuitement aujourd' hui dans les 15 pays de l' Union Européenne en cas d' accident, d' agression ou toute autre situation de détresse.

Les citoyens européens n' ont ainsi plus à retenir les numéros d' appel d' urgence de l' Etat membre dans lequel ils se trouvent.

Le 112 peut être utilisé avec un téléphone fixe ou un portable.

En France, le 112 renvoie vers le numéro d' appel d' urgence des sapeurs pompiers ou du SAMU de chaque département.